

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•	•							
	H-2 : Bifamiliale									
	H-3 : Trifamiliale									
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A									
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B									
	H-6 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : De voisinage									
	C-2 : De quartier									
	C-3 : Service professionnel et spécialisé									
	C-4 : Local									
	C-5 : Régional									
	C-6 : Grande surface									
	C-7 : Divertissement									
	C-8 : D'amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A									
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B									
	C-12 : De faible nuisance									
	C-13 : De forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	A-4 : Service et transformation									
	A-5 : Consolidation résidentielle									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(3)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée	•	•						
		Contiguë								
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1	2/2							
Hauteur en mètres minimale/maximale		5,5/8	6/10							
Largeur minimale (m)		6,1	6							
Profondeur minimale (m)		8,35	7,92							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		56	50							
MARGES										
Avant minimale (m)		6	6							
Latérale minimale (m)		/	/							
Latérales totales minimales (m)		3	3							
Arrière minimale (m)		8	8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	12	12								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²)	360	360								
DIVERS										
PIIA										
PAE										
Notes particulières	(1) (2)	(1) (2)								
NOTES								Amendements		
(1) Voir Section 4 - Chapitre 12 (2) Voir Section 10 - Chapitre 12, obligation d'une zone tampon en zone industrielle I-1 (3) 411 Transport par chemin de fer (infrastructures) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles								No. Régl.	Date	
								2003-06 ¹	2007-03-08	
								2007-08 ²	2008-12-11	
								2008-09 ³	2009-06-22	

¹ (article 2.16.5, règlement 2003-06, annexe I)

² (article 2.13.3, règlement 2001-06, annexe «F.5»)

³ (article 2.15.17, règlement 2008-09, annexe « U »)